

Les centres de santé publics : une solution d'avenir pour répondre aux besoins de la population

(Communiqué du Collectif Centres de Santé Publics)

Dans une tribune récente une lectrice de la NR a amorcé un débat sur un autre fonctionnement de notre système de santé.

Le «collectif 65 pour un centre de santé public» s'inscrit dans cette discussion.

Ce dernier, composé des syndicats CGT, FSU retraités, Sud Santé, des partis de gauche (PC,PS, FI, NPA, Generation's), d'associations (ATD Quart Monde, l'association des Familles laïques, le Planning familial , RESF, INDECOSA), de médecins, d'assistantes sociales et de citoyens (représentants des usagers à l'Hôpital, ou de conseil citoyen), veut promouvoir la création de centres de santé publics.

Un centre de santé public est un lieu de consultations, d'examen et de soins assurés par des professionnels médicaux et paramédicaux : médecins, infirmiers, spécialistes, dentistes...

On peut trouver dans les grands centres des sages femmes, des psychologues, des radiologues.

C'est une médecine de proximité en liaison avec les hôpitaux de proximité et les EPAHD.

La possibilité d'accueil dans ses locaux de travailleurs sociaux, d'associations, contribue aussi à lier social et médecine.

Les centres de santé publics contribuent à la réduction des inégalités sociales : en effet ils pratiquent le tiers payant intégral et n'autorisent pas les dépassements d'honoraires rétablissant ainsi le droit à la santé pour tous.

Les personnels sont salariés, la Sécurité sociale (selon la convention nationale) rémunère les actes médicaux, majorés lorsqu'ils s'inscrivent dans des politiques de prévention (diabète, obésité, addictions etc...).

Ce statut répond aux aspirations de beaucoup de jeunes médecins en majorité des femmes.

Le personnel médical est déchargé des tâches administratives, le coût de celles-ci ainsi que l'entretien étant assumé par les gestionnaires.

Ces derniers peuvent être une ou plusieurs communes, un département (c'est le cas de la Saône et Loire), une communauté de communes, une mutuelle, un hôpital, une coopérative.

La région participe pour 30% aux dépenses d'investissement de ces centres.

La présence de représentants des malades peut être décidée dans les conseils d'administration et leur parole, leurs aspirations, leur volonté de participation active à la guérison, sont prises en compte.

Cette forme de médecine nous semble ainsi correspondre aux besoins de la population, aujourd'hui confrontée à la précarité et à la paupérisation, aux angoisses créées par ces situations.

Mais aujourd'hui ces différentes structures ainsi que la Sécurité Sociale connaissent depuis des années des difficultés financières dues à la politique libérale d'austérité.

C'est pourquoi nous ne séparons pas notre lutte pour des centres de santé publics de celle pour l'instauration d'un autre système économique et social qui ne serait plus fondé comme aujourd'hui sur les profits des grands trusts et fonds de pensions qui règnent sur les cliniques privées et les grands trusts pharmaceutiques. Au contraire la réponse aux besoins humains ne peut être assurée que par une logique du public, du commun, de la participation des citoyens. C'est pourquoi, avec la population, nous lutterons pour que se concrétise la revendication progressiste et humaniste de créations de centres de santé publics dans les quartiers et les villages aujourd'hui déserts médicaux.

Pour rejoindre le collectif ou pour avoir d'autres renseignements, vous pouvez nous contacter à : aline.mahous@yahoo.fr